

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 décembre 2021

Date de convocation : 03/12/2021

Présents : Tous les conseillers.

Secrétaire de séance : Mr MALVAL Damien

### **Ordre du jour :**

Résultat AO Route de l'usine – Choix de l'entreprise  
Subventions travaux Route de l'usine  
Décision modificative au budget.  
Logement communal – Point d'information et avenants  
Conventions de passage éoliennes  
Projet éolien VALECO  
Cimetière – Projet cavurnes  
Cimetière – Haies  
RGPD Centre de gestion  
Salle des fêtes - sonorisation  
Questions diverses

### **1 . Résultat AO Route de l'usine – Choix de l'entreprise, Subventions travaux Route de l'usine, Décision modificative au budget.**

N'ayant pas toutes les informations nécessaires à ce dossier, le sujet est reporté au prochain conseil qui sera reprogrammé avant la fin de l'année ou en début d'année 2022.

Une demande de mise au point du marché a été demandé à 3 entreprises suite à la réunion avec les services du département et la réunion de la CAO.

Les porteurs de projets éoliens utilisant la voie communale apportent une participation financière aux travaux :

- SARL du Mont Favarger : 10 800 € HT
- TOTALENERGIES : 49 200 € HT

Une demande est en cours auprès de la société SUN DESHY

### **2. Logement communal – Point d'information et avenants**

Lancement des travaux. Le compteur de chantier a été installé.

Suite au démarrage du chantier, il a été convenu de modifier certains travaux. En effet, il a été décidé de changer la totalité du plancher du grenier qui est en mauvais état.

Deux avenants sont soumis au conseil municipal :

Avenant 1 – Lot 2 – GROS ŒUVRE – Montant : 440.00 € TTC

Avenant 1 – Lot 3 – MENUISERIE – Montant : 1166.00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les avenants

### **3. Conventions de passage éoliennes**

Le Maire présente aux membres du conseil la convention d'autorisation d'utilisation et de passage de câbles et de surplomb sur les voies appartenant à la commune de Francheville par les sociétés Les vents de la Moivre I, Les vents de la Moivre II, Les vents de la Moivre III, Les vents de la Moivre IV, Les vents de la Moivre V

Les bénéficiaires sont des sociétés ayant pour activité la production d'électricité par l'utilisation des énergies renouvelables et notamment éolienne.

Les bénéficiaires ont obtenu les autorisations de réaliser un parc éolien sur un site composé de divers terrains notamment sur les communes de La Chaussée sur Marne, Francheville, Omey, Dampierre sur Moivre, Saint Jean sur Moivre et Pogny.

Les bénéficiaires déclarent que la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement dudit parc éolien induisent des travaux et une utilisation des voies et chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune, notamment pour le passage de véhicules terrestres et d'enfouissement des câbles.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- DONNE pouvoir à Mr PERARDEL Joël pour signer la convention d'autorisation d'utilisation et d'aménagement des voies et chemins ruraux.

Une convention identique de la société SARL du Mont Faverger est présentée aux membres du conseil.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- DONNE pouvoir à Mr PERARDEL Joël pour signer la convention d'autorisation d'utilisation et d'aménagement des voies et chemins ruraux.

### **4. Projet éolien VALECO**

Le Maire présente au conseil un nouveau projet éolien présenté par la société VALECO qui propose la construction de 3 éoliennes supplémentaires sur la zone.

Le conseil précise que la zone est déjà très chargée en aérogénérateurs et que le projet est trop proche des habitations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix contre et une abstention rejette le projet présenté par la société VALECO

### **5. Cimetière – Projet cavurnes**

Le Maire laisse la parole à Mr COURTIN en charge du dossier.

Mr COURTIN informe le conseil qu'il a consulté plusieurs entreprises pour l'extension du site cinéraire.

Il en ressort plusieurs solutions :

- Extension de 3 cavurnes (3650 € HT)
- Extension de 10 cavurnes (10 500 € HT)
- Extension de l'existant avec 3 cavurnes + 1 rangée supplémentaire de 4 cavurnes (2554 € HT)
- Extension de l'existant avec 3 cavurnes + 2 rangées supplémentaires de 4 cavurnes (3966 € HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, souhaite une extension de 3 cavurnes supplémentaires dans le prolongement de l'existant.

Un nouveau devis sera demandé à l'entreprise Phélizon qui est la mieux disante dans les solutions proposées précédemment.

#### **6. Cimetière – Haies**

Plusieurs entreprises ont été sollicitées afin de refaire la haie bordant le cimetière. En attente des devis, le sujet est reporté au prochain conseil.

#### **7. RGPD – Règlement général sur la protection des données.**

Le 31 décembre 2021, la convention RGPD établi avec le centre de gestion de Meurthe et Moselle arrive à échéance. Le centre de gestion de la Marne déploie une mission RGPD dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'ensemble des collectivités et établissements marnais.

Le Maire propose au conseil municipal de conventionner avec le centre de gestion de la marne pour cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition du Maire.

#### **8. Sonorisation salle des fêtes**

Le Maire informe le conseil municipal que l'un des micros est hors service et qu'il convient d'en changer. Il propose de changer le meuble de rangement de la sonorisation et d'investir dans une sonorisation portable pour les manifestations publiques (mariage, église...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

#### **9. Questions diverses**

- Eclairage public – les travaux sont retardés à 2022 faute d'approvisionnement des candélabres par le SIEM.
- Changement du tableau d'affichage à la salle des fêtes.
- Nouveau recrutement d'un agent technique, le dernier en poste ayant démissionné.
- Remerciement de l'harmonie de Saint Germain la ville pour l'obtention d'une subvention communale.